

LE GUIDE DE LA ZONE BLEUE

Les atouts de la zone bleue

- Stationnement gratuit mais réglementé
- Limiter le stationnement longue durée sur la voirie
- Favoriser l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation
- Pour les résidents, possibilité de stationner la nuit et les weekends en zone bleue

Quand la zone bleue s'applique-t-elle ?

- De 8h à 18h tous les jours (sauf les samedis, dimanche et jours fériés)
- Le stationnement est autorisé durant 1h30 maximum

Comment utiliser la zone bleue ?

Il convient de vous procurer un disque de stationnement européen

Où placer votre disque ?

Derrière le pare-brise, facilement lisible, côté trottoir

Où vous garer si vous avez besoin de stationner plus d'une heure et demi ?

La ville de Miribel compte de nombreuses places de stationnement non réglementées (cf: plans ci-après). Il vous appartient de les utiliser. Nombreuses sont accessibles depuis le centre-ville en utilisant la " Percée verte", itinéraire piéton récemment jalonné.



Comment reconnaître que vous êtes en zone bleue ?

Grâce aux panneaux d'entrée et de sortie de la zone bleue et au marquage au sol en bleu des places concernées.



Vous êtes une personne à mobilité réduite (PMR) ?

Les places réservées aux personnes à mobilité réduite ne sont pas concernées par la réglementation zone bleue.



Où vous procurer votre disque bleu ?

Vous trouverez gratuitement des disques à l'accueil de la Mairie de Miribel



Que se passe-t-il si vous n'avez pas mis votre disque ou si vous dépassez la durée autorisée ?

La Police Municipale constatera l'infraction et vous sanctionnera par une contravention de 35€



Miribel